

MARCHÉ DE NOËL



SALLE DES SPORTS
LANGAN (35)

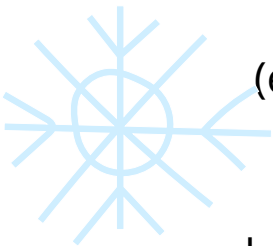
Samedi 12 décembre
de 14h30 à 18h30

Informations préalables



Le marché de Noël est organisé par le CAS
(Comité d'Animation Scolaire) de Langan

Les actions menées par l'association ont pour
but de récolter des fonds afin de mettre en place des
projets pédagogiques et des animations au sein de
l'école du Vieux Mur de Langan
(école rurale de 140 élèves environ sur 6 classes)



Le marché a lieu dans la salle de sport de Langan.

Le lieu n'étant pas chauffé, il s'agit donc d'un marché couvert
permettant d'être à l'abri de la pluie mais pas à l'abri du froid.
En fonction de la météo nous vous conseillons de vous habiller
en conséquence et de prévoir des tenues chaudes.

Important:

**Si vous êtes sélectionnés, vous recevrez un mail de confirmation
avec la facture à régler pour bien confirmer votre participation.
Votre participation définitive ne sera validée qu'à
réception du paiement (un lien vous sera adressé).**



Détails de l'évènement

Marché de Noël

Salle des sports Langan 35850

Samedi 12 décembre 2026 de 14h30 à 18h30

Bar, Restauration sucrée sur place (non inclus dans le prix)

Conditions tarifaires

Emplacement intérieur 5 euros le mètre linéaire

Maximum 7 mètres linéaires par exposants.

Le tarif inclut

L'organisation et la gestion complète de l'évènement par l'association Comité d'Animation Scolaire Langan (CAS Langan).

La communication avec les affiches/flyers, la communication sur l'évènement et la présentation détaillée des exposants relayée sur l'instagram @cas.langan et la page Facebook Cas Langan.

La location du lieu, la logistique, le matériel mis à disposition.

Règlement

Le règlement se fera uniquement en ligne via le lien que nous vous adresserons lors de la confirmation de la retenue de votre candidature.

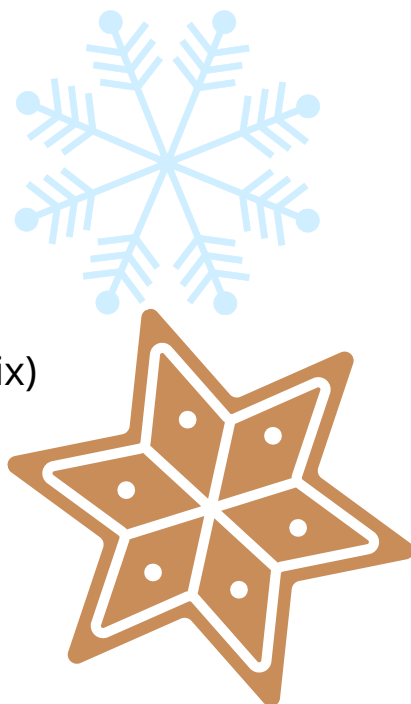
Nous n'acceptons pas les paiements en espèces ou chèque.

Ventes

Les paiements se font sur chaque stand : PAS de paiement centralisé.

Les exposants sont libres d'accepter tous les moyens de paiements (chèque, espèce, ou terminal bancaire CB) à leur convenance.

Aucune commission sur les ventes réalisées ne sera prélevée par les organisateurs.



Le matériel

L'association met à disposition des tables et des chaises.

La réservation des tables et des chaises se fera au moment du paiement.

Nous ne fournissons pas de grilles d'expositions.

Il n'est pas possible d'accrocher des articles ou de la décoration sur les murs de la salle de sports.

Nous vous encourageons à apporter votre propre matériel.



Besoins électriques

La salle ne disposant que de peu de prises, nous ne pouvons pas donner l'accès à tous les exposants.

Nous nous réservons le choix d'attribuer ou non l'accès à l'électricité aux exposants en fonction des produits vendus.

Engagement de chaque exposant

Respecter les limites de son emplacement (se référer au marquage au sol) pour ne pénaliser personne. (Exemple : si votre emplacement est de 2 m x 2 m, l'intégralité de votre mobilier et vos produits doivent tenir à l'intérieur de cette surface.)

Aucun changement d'emplacement ne sera possible le jour du marché.

Respecter l'accès ou non aux prises électriques.



Sécurité et responsabilité

Il est précisé que chaque exposant sera responsable de son propre stand et de sa marchandise. L'association CAS Langan ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable en cas de perte, de vol ou de dégradations des marchandises exposées.

Conditions d'annulation

L'exposant est définitivement engagé de manière ferme et définitive de par son paiement via la lien qui sera communiqué par l'association CAS Langan.

Par conséquent, il est expressément convenu qu'en cas de désistement après le 12/11/2026 de la part l'exposant pour quelque cause que ce soit y compris en cas de force majeure le concernant et ayant pour effet de rendre impossible l'exécution de son obligation d'exposer, la totalité de la somme due par l'exposant au titre de sa participation sera exigible par les organisatrices ou lui restera définitivement acquise.

Au cas par cas, l'association CAS Langan étudiera les annulations après le 12/11/2026 et se réserve le droits de rembourser ou non l'exposant.



Remboursement

Possible en intégralité compte-tenu du délai de rétractation légal fixé à 14 jours à partir de la date de signature du contrat.



Litiges

En cas de litige relatif au contrat, les parties s'engagent à échanger en vue d'aboutir à un accord amiable.

À défaut d'accord amiable, les parties conviennent de soumettre tout litige concernant l'interprétation ou l'exécution du contrat à la juridiction administrative compétente.

Éléments de communication à transmettre impérativement pour la sélection

- 2/3 photos de vos créations
- KBIS ou attestation d'immatriculation
- Attestation d'assurance professionnelle ou civile



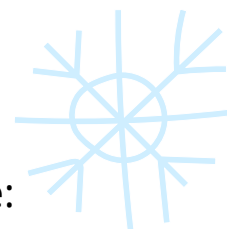
- Texte de présentation de votre activité

Cette présentation et les photographies envoyées seront utilisées pour communiquer sur votre marque et vos produits sur les réseaux sociaux pour promouvoir votre présence.

Merci d'y prêter la plus grande attention afin que les photographies transmises soient de qualité (JPEG ou PNG pas de PDF).

Nous comptons sur vous pour jouer le jeu de la communication autour de l'évènement et surtout de relais de celui-ci sur vos différents réseaux et supports de communication (Instagram, Facebook, Newsletter...).

Contrat et signature



Le contrat s'établit entre l'association CAS LANGAN et l'entreprise:

Nom de l'entreprise :

Adresse postale de l'entreprise :

N° SIRET :

Nom et prénom :

Mail :

Téléphone :

Instagram :

Pour toutes informations complémentaires, merci de nous contacter par mail à marchenoel.caslangan@gmail.com

☐ J'ai bien compris les conditions de ma participation et m'engage à les respecter.

☐ Bon pour accord

Le

À

Signature

(mention lu et approuvé)

